

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

Strasbourg, 17 décembre 2021

MONEYVAL(2021)40

**COMITÉ D'EXPERTS
SUR L'ÉVALUATION DES MESURES DE LUTTE CONTRE
LE BLANCHIMENT DES CAPITAUX ET LE
FINANCEMENT DU TERRORISME**

MONEYVAL

**62^e RÉUNION PLÉNIÈRE
Strasbourg, 15 au 17 décembre 2021**

RAPPORT DE RÉUNION

Mémoire préparé par le Secrétariat
Direction générale Droits de l'homme et État de droit (DGI)

RÉSUMÉ

Pendant sa 62^e réunion plénière, tenue à Strasbourg du 15 au 17 décembre 2021,

le Comité MONEYVAL :

- a adopté le Rapport d'Évaluation mutuelle du 5^e cycle sur la Croatie et son résumé analytique, et décidé de soumettre le pays à la procédure de suivi renforcé ;
- a adopté le Rapport d'Évaluation mutuelle du 5^e cycle sur la Pologne et son résumé analytique, et décidé de soumettre le pays à la procédure de suivi renforcé ;
- a adopté le Rapport de Suivi renforcé du 5^e cycle sur Chypre¹ ;
- a informé la Plénière des rapports de suivi renforcé du 5^e cycle sur Andorre, Gibraltar, la Lituanie, la République tchèque et la Serbie, adoptés par procédure écrite (4^e Consultation intersessions), des rapports de suivi sur la Lettonie et l'Ukraine, sans réévaluation de la conformité technique, et du rapport sur la Roumanie, accompagné de la sortie du pays de la procédure de suivi du 4^e cycle ;
- a élu sa présidente, ses vice-présidents et les membres du Bureau ;
- a adopté le rapport de typologies sur la supervision de la LBC/FT en temps de crise (*AML/CFT Supervision in Times of Crisis and Challenging External Factors*) ;
- a été informé des derniers travaux et activités du GAFI ;
- a approuvé la proposition d'évaluer la matérialité des pays de MONEYVAL dans le cadre de l'analyse horizontale en cours, avec une série d'indicateurs fondamentaux et le calendrier du projet ;
- a débattu du Programme de régularisation fiscale volontaire mis en place par l'Ukraine ;
- a adopté le calendrier des rapports de suivi à examiner par procédure écrite (avant la 64^e réunion plénière).

Les rapports adoptés seront bientôt disponibles sur les fiches des juridictions concernées, conformément à la politique de publication de MONEYVAL.

¹ Sous réserve de l'ajout d'une note expliquant que la Plénière n'a pas tranché quant à la présence d'une lacune sur les critères c.15.6 et c.15.9.

1. Le Comité d'experts sur l'évaluation des mesures de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (MONEYVAL) a tenu sa 62^e réunion plénière des 15 au 17 décembre 2021 sur un mode hybride, depuis Strasbourg, sous la présidence de Mme Elzbieta Frankow-Jaskiewicz (Pologne). Son Groupe de travail sur les évaluations (GTE) s'est réuni les 13 et 14 décembre 2021. L'ordre du jour de la réunion figure en annexe I, et la liste des participants en annexe II.

Jour 1 : mercredi 15 décembre 2021

Point 1 de l'ordre du jour – Ouverture de la réunion plénière

2. Mme Elzbieta Frankow-Jaskiewicz, Présidente, ouvre la réunion plénière en saluant tous les participants et note qu'un ordre du jour chargé les attend.
3. M. Jan Kleijssen, directeur de la Société de l'information et de la Lutte contre la criminalité du Conseil de l'Europe, souhaite la bienvenue à toutes les délégations en soulignant l'importance de MONEYVAL, dont il salue le sens de l'initiative. Il note que parmi les membres du Réseau mondial, MONEYVAL est celui qui a conduit le plus grand nombre de visites de terrain (*six*) depuis le début de la pandémie de covid-19. M. Kleijssen remercie MONEYVAL pour son engagement actif auprès du Groupe d'action financière (GAFI) et pour sa contribution aux importantes initiatives visant à renforcer la régulation et à modifier les normes du GAFI sur les entreprises et professions non financières désignées (EPNFD). M. Kleijssen signale aussi à la Plénière que le Conseil de l'Europe a demandé le statut d'observateur auprès du GAFI et que cette demande sera examinée à la prochaine réunion plénière du GAFI, en février 2022. M. Kleijssen souligne les synergies entre le GAFI et le Conseil de l'Europe sur divers sujets relatifs à la protection des données, à l'intelligence artificielle, à la cybercriminalité et aux droits de l'homme. Il remercie également le GAFI, les organismes régionaux de type GAFI et les autres partenaires régionaux pour leur coopération avec MONEYVAL. M. Kleijssen souligne l'importance de la lutte contre le terrorisme et remercie MONEYVAL pour sa coopération avec le Comité de lutte contre le terrorisme et les autres organes du Conseil de l'Europe, ainsi qu'avec les organisations régionales et internationales. M. Kleijssen informe la Plénière de l'adoption du budget du Conseil de l'Europe pour quatre ans.
4. Dans ses remarques introductives, la Présidente souhaite la bienvenue aux nouveaux chefs des délégations de Slovaquie et d'Allemagne. Elle salue aussi le nouveau chef de la délégation d'observateurs des États-Unis. La Plénière est informée de la décision de prolonger de deux années supplémentaires le mandat des coprésidents du GTE (MM. John Ringuth et Nicola Muccioli).
5. M. Giles Thomson, coprésident du Groupe de coordination du Réseau mondial du GAFI, salue toutes les délégations et décrit MONEYVAL comme l'un des moteurs du GAFI. Il loue également la qualité des travaux entrepris par MONEYVAL. M. Thomson explique que le GAFI souhaite construire un réseau d'entraide avec les organismes régionaux de type GAFI et informe la Plénière des projets sur lesquels le GAFI travaille actuellement. Le GAFI compte finaliser en février 2022 les résultats et propositions du Groupe ad hoc sur la revue stratégique. M. Thomson informe la Plénière que sur la base de cette revue stratégique, le GAFI va se diriger vers des

cycles d'évaluation mutuelle plus fréquents, où l'accent portera davantage sur l'efficacité et moins sur la conformité technique avec les normes du GAFI. Le Groupe ad hoc s'est aussi penché sur le fonctionnement du Groupe d'examen de la coopération internationale (ICRG), qui devrait devenir plus inclusif et transparent. M. Thomson souligne aussi l'importance du projet visant à remédier aux conséquences imprévues des normes du GAFI, lancé en février 2021, et remercie le Conseil de l'Europe pour ses contributions dans les domaines des droits de l'homme et de la protection des données. M. Thomson présente à la Plénière les travaux réalisés par le Groupe d'élaboration des politiques du GAFI en vue de modifier la Recommandation 24 du GAFI (Transparence et bénéficiaires effectifs des personnes morales). Relevant également l'impact négatif de la pandémie de covid-19, il se félicite de l'expérience de MONEYVAL en matière d'évaluations hybrides ; d'autres organismes régionaux de type GAFI n'ont pas autant progressé dans le cycle d'évaluation actuel. M. Thomson annonce que le Groupe de coordination du Réseau mondial va lancer un nouveau projet, qui vise à faire le point sur les modalités de coopération au sein du Réseau afin de mieux cerner son fonctionnement et sa capacité à suivre des orientations stratégiques, en particulier les priorités régionales des travaux du GAFI.

Point 2 de l'ordre du jour – Adoption de l'ordre du jour

6. Les modifications proposées à l'ordre du jour sont adoptées par le Comité.

Point 3 de l'ordre du jour – Informations communiquées par la Présidente

7. Mme Frankow-Jaskiewicz, Présidente de MONEYVAL, informe les participants de sa correspondance avec les juridictions de MONEYVAL depuis la 61^e réunion plénière, tenue en avril 2021.
8. La Présidente salue l'Allemagne et le Royaume-Uni, nouveaux membres désignés par roulement par le GAFI pour un mandat de deux ans.
9. La Présidente informe la Plénière des échanges avec le Groupe d'action financière des Caraïbes (GAFIC) sur l'évaluation mutuelle du Venezuela, notant que MONEYVAL participera à ce processus en examinant le rapport d'évaluation mutuelle. Elle présente également l'état de la correspondance sur un éventuel engagement de MONEYVAL auprès du secteur européen des organisations à but non lucratif. Ce projet n'a toutefois pas beaucoup avancé, du fait des ressources limitées dévolues au Secrétariat de MONEYVAL.
10. La Présidente salue les progrès accomplis par MONEYVAL vers la réalisation des objectifs définis dans sa Stratégie pour 2020-2022. Dans l'ensemble, MONEYVAL progresse sur tous les aspects stratégiques, en s'adaptant aux contraintes liées à la pandémie de covid-19 et à d'autres facteurs contextuels.

Point 4 de l'ordre du jour – Informations communiquées par le Secrétariat

11. Le Secrétaire exécutif informe la Plénière des changements structurels intervenus au sein du Secrétariat de MONEYVAL et du personnel nouveau et temporaire. Il remercie également Malte pour sa récente contribution volontaire.
12. Le Secrétaire exécutif présente à la Plénière les activités de MONEYVAL prévues en 2022. Il mentionne à cet égard les deux missions sur le terrain, en Estonie et à

Monaco, qui auront lieu en février et mars. Par ailleurs, MONEYVAL et le Centre de formation du GAFI ont prévu d'organiser en 2022 une formation aux normes du GAFI.

Points 5 et 6 de l'ordre du jour – Discussion sur le projet de Rapport d'Évaluation mutuelle du 5^e cycle sur la Croatie

13. La Présidente ouvre la discussion concernant le projet de Rapport d'Évaluation mutuelle (REM) sur la Croatie. Le Secrétariat présente l'équipe d'évaluation, puis un aperçu général des conclusions essentielles et des actions recommandées en priorité. Les coprésidents du Groupe de travail sur les évaluations (GTE) récapitulent les discussions tenues le 13 décembre au sein du GTE et présentent les recommandations formulées à l'intention de la Plénière sur chaque point clé. Ils donnent à titre indicatif un aperçu des points clés qu'il n'est plus nécessaire de discuter en Plénière (les membres du GTE étant parvenus à un accord unanime à leur propos). Est concerné, en particulier, le Point clé 4 du Résultat immédiat 3 (RI.3).
14. Point clé 1 (RI.7) : la Plénière approuve les modifications à l'Action recommandée b) du RI.7, proposées à l'issue des discussions au sein du GTE, destinées à mieux équilibrer la réflexion sur les attentes d'évolution de la jurisprudence dans les affaires de blanchiment d'argent conformément aux normes internationales. La Croatie présente des arguments à l'appui de sa demande de faire passer la notation concernant le RI.7 de « faible » à « modéré ». La Croatie souligne que 1) le pays dispose de pouvoirs juridiques étendus, lui permettant d'identifier les cas de blanchiment de capitaux (BC) et d'enquêter à leur sujet ; 2) des enquêtes y sont menées sur tous les types d'infractions principales, y compris des enquêtes pénales complexes portant sur des montants élevés ; 3) les arrêts de la Cour suprême de 2015 et 2016 ne créent pas de précédent et ne modifient pas l'interprétation de l'incrimination actuelle des infractions de BC par les acteurs de terrain ; 4) le pays mène des investigations financières parallèles et assure la confiscation. L'équipe d'évaluation précise que ses conclusions concernant cette notation reposent, entre autres, sur les facteurs suivants : 1) interprétation restreinte de l'infraction de BC ; 2) insuffisance dans la priorité accordée à l'infraction de BC et dans la prise en compte du profil de risque du pays ; 3) poursuites pour l'infraction de BC conditionnées à un niveau de preuve élevé ; 4) retards excessifs dans les procédures pénales pour BC et les autres affaires pénales complexes ; 5) légèreté des sanctions appliquées pour l'infraction de BC. Au vu des arguments présentés par la Croatie, la Pologne et la Roumanie se disent favorables au relèvement de la notation, et notent que les actions recommandées ne supposent pas de changement fondamental dans le système du pays. L'Allemagne, Israël, l'Italie, la France et le Royaume-Uni jugent la notation appropriée, compte tenu des conséquences pratiques des deux arrêts de la Cour suprême sur l'interprétation de l'infraction de BC, de la concentration des efforts d'enquête sur l'infraction principale et du profil de risque du pays. Toutes les délégations et la Commission européenne s'entendent sur la formulation modifiée de l'Action recommandée b). En l'absence de consensus sur sa modification, il est décidé de maintenir la notation à « niveau d'efficacité faible ».
15. Point clé 2 (RI.2) : la Plénière doit se prononcer sur l'ampleur, importante ou modérée, des améliorations nécessaires à la mise en œuvre effective du RI.2 par la Croatie. Le pays expose les éléments suivants : il apporte une assistance constructive et dispose d'un cadre juridique robuste ; toutes les demandes, en particulier celles qui requièrent des actions urgentes, sont traitées en temps voulu ;

le pays cherche activement à coopérer via des canaux informels, compte tenu de son profil de risque ; et les retours sur la coopération internationale confirment que la coopération de la part de la Croatie est le plus souvent satisfaisante. L'équipe d'évaluation rappelle les conclusions de l'Évaluation nationale des risques sur la dimension internationale des menaces les plus graves qui pèsent sur la Croatie, et précise que le manque d'initiative dont fait preuve le pays pour solliciter de l'aide, en particulier via les canaux formels et conformément à son profil de risque, est considéré comme une lacune majeure. L'équipe d'évaluation pointe en outre des efforts très limités en matière de saisie et confiscation. Six délégations (Estonie, Guernesey, Liechtenstein, Pologne, Saint-Marin et Slovaquie) soutiennent un relèvement, estimant qu'un poids trop important est accordé au point clé 8.2 et que l'absence de mécanisme de priorisation n'a pas d'impact sur le système en pratique. Ces délégations, ainsi qu'un observateur (la Commission européenne), soulèvent la question de la cohérence horizontale de la notation par comparaison aux autres rapports d'évaluation mutuelle. La Plénière parvient à un consensus pour relever la notation au niveau « significatif ».

16. Point clé 3 (RI.9) : la Plénière se demande dans quelle mesure le manque de compréhension du risque de BC nuit aux efforts des autorités répressives croates pour identifier, investiguer et poursuivre le BC, si les efforts démontrés sont à la hauteur du profil de risque de pays et si les résultats généraux appellent une notation « niveau d'efficacité faible ». La Croatie souhaite que sa note soit relevée, étant donné que le pays : 1) a analysé les risques de financement du terrorisme (FT) dans le cadre de deux Évaluations nationales des risques et d'autres études classées ; 2) dispose d'une stratégie nationale sur les questions de FT et d'un cadre juridique largement conforme aux normes internationales, et 3) a fait preuve de la coopération opérationnelle de ses agents dans plusieurs affaires. L'équipe d'évaluation revient sur les principales conclusions, notant que : 1) le pays n'a pas démontré qu'il prenait la mesure de ses vulnérabilités et des menaces en matière de FT ; 2) aucun cadre de coopération n'a été développé pour identifier et investiguer les cas de FT, ce travail s'effectuant au cas par cas ; 3) le pays n'exploite pas toutes les sources d'information pertinentes permettant d'identifier et d'investiguer les cas potentiels de FT ; 4) la stratégie nationale ne comporte aucune mesure spécifique au FT. L'Allemagne, Chypre, la Géorgie, l'Italie, le Liechtenstein, la Lituanie, la Macédoine du Nord, Monaco, le Monténégro, la Pologne, la République slovaque, la Roumanie, le Saint-Siège, la Slovénie et la Commission européenne soutiennent le relèvement de la notation à « niveau d'efficacité modéré ». Aux yeux de ces délégations, les deux Évaluations nationales des risques ont permis à la Croatie de mieux comprendre le risque de FT, et rien ne suggère que ce risque ne soit pas faible dans le pays ; la Croatie dispose d'un cadre juridique et institutionnel et d'une stratégie nationale de lutte contre le FT, et a fourni des exemples pratiques montrant sa capacité à identifier les potentielles activités de FT. Israël, la France, le Royaume-Uni et le Secrétariat du GAFI soutiennent la notation actuelle, soulignant l'importance de connaître le risque de FT lorsque, comme c'est le cas, il n'y a encore jamais eu d'enquête et de poursuites pour FT dans le pays. Ils remarquent que dans le contexte du FT, les exigences de confidentialité ne devraient pas empêcher le pays de démontrer sa compréhension des risques, et que la Croatie n'a pas prouvé qu'elle disposait d'un cadre opérationnel d'enquêtes sur le FT. En outre, le Secrétariat du GAFI appuie la conclusion de l'équipe d'évaluation selon laquelle l'appréciation limitée des « fonds » pourrait occulter d'éventuelles affaires, confirme que le rapport est en cohérence

avec les autres rapports d'évaluation mutuelle et suggère d'ajouter une Action recommandée invitant à mettre en place un mécanisme de coopération entre l'Agence de renseignement de sécurité et les services répressifs. Les délégations approuvent l'ajout de cette Action recommandée. La Plénière parvient à un consensus pour relever la notation à « niveau d'efficacité modéré ».

17. Point clé 5 (RI.10) : la Plénière se demande si un poids suffisant a été donné aux retards dans la mise en œuvre des résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies sur le FT en l'absence de mécanisme national, et à l'absence d'évaluation complète des risques pour les organisations à but non lucratif, d'une communication ciblée et d'un mécanisme clair de suivi de ces organisations. La Croatie demande que la notation soit relevée à « niveau d'efficacité modéré », au vu des facteurs suivants : 1) les résolutions du Conseil de sécurité sont mises en œuvre via le cadre législatif de l'UE ; les entités déclarantes œuvrent activement à appliquer des sanctions financières ciblées en matière de FT et connaissent et comprennent leurs obligations en la matière, comme en témoigne la détection de faux positifs ; 2) les deux Évaluations nationales des risques, l'analyse thématique annuelle réalisée par l'Inspection des finances et l'analyse des déclarations d'opérations suspectes par le Bureau de prévention du blanchiment de capitaux permettent de comprendre les risques liés aux organisations à but non lucratif, et de promouvoir la responsabilisation et l'intégrité de ce secteur, et 3) il convient d'assurer la cohérence horizontale de la notation avec les autres rapports d'évaluation mutuelle. L'équipe d'évaluation précise que, si la force du système réside en effet dans l'application active des sanctions de la part des entités déclarantes, l'absence de cadre juridique national pèse sur la réactivité des autorités et sur leur capacité à mettre en œuvre les résolutions du Conseil de sécurité, et notamment la désignation des personnes, la communication des DOS aux entités déclarantes, les mécanismes de réception et de traitement des rapports par l'organe désigné et la communication et les orientations à destination des entités déclarantes. En outre, l'équipe d'évaluation note que les efforts engagés par la Croatie n'ont pas permis d'identifier le sous-ensemble d'organisations à but non lucratif qui relève de la définition du GAFI et pourrait, de par ses caractéristiques, être vulnérable aux abus à des fins de FT. Cette situation affecte la mise en œuvre de mesures ciblées sur ce secteur, pour lequel la communication et le suivi fondé sur les risques restent insuffisants. Quatorze délégations (Azerbaïdjan, Bulgarie, Chypre, Estonie, Hongrie, Macédoine du Nord, Malte, Monaco, Monténégro, Pologne, Roumanie, Saint-Marin, Slovaquie et Ukraine) et un observateur (la Commission européenne) soutiennent la demande d'amélioration de la notation, afin d'assurer la cohérence horizontale avec les autres rapports d'évaluation mutuelle, considérant que si les retards sont réels, ils restent moins importants que dans d'autres pays et que si des efforts accrus sont nécessaires dans le secteur des organisations à but non lucratif, la Croatie a déjà pris de nombreuses mesures pour renforcer sa compréhension du FT dans ce secteur, veiller à ce qu'il rende des comptes et en assurer l'intégrité. Trois délégations (Île de Man, Israël et Jersey) et trois observateurs (France, Royaume-Uni et le Secrétariat du GAFI) soutiennent la notation actuelle au regard de sa cohérence horizontale avec les autres rapports, et indiquent en outre que les lacunes dans la mise en œuvre des résolutions du Conseil de sécurité et dans l'application au secteur non lucratif de mesures ciblées, proportionnées et fondées sur les risques appellent des améliorations fondamentales. En l'absence de consensus sur sa modification, il est décidé de maintenir la notation à « faible ».

18. Point clé 6 (RI.11) : la Plénière se demande dans quelle mesure la Croatie respecte effectivement ses obligations de sanctions financières ciblées (SFC) relatives au financement de la prolifération (FP), compte tenu des insuffisances identifiées dans le système, et si la notation « modéré » est adéquate. La Croatie soutient la notation actuelle, faisant observer que : le cadre législatif de l'UE est plus efficace concernant la mise en œuvre des SFC sur le FP ; les entités déclarantes ont montré qu'elles connaissaient et comprenaient leurs obligations de SFC en matière de FP et la nécessité d'appliquer des mesures de leur propre chef ; un cadre opérationnel de supervision est en place et la Banque nationale de Croatie, l'Inspection des finances ainsi que l'Agence croate de contrôle des services financiers se concentrent sur la mise en œuvre des SFC lors de leurs inspections ; la Stratégie nationale pour la non-prolifération des armes de destruction massive comporte également des mesures visant à détecter et à tracer les produits de la prolifération. L'équipe d'évaluation précise que par rapport au cadre de mise en œuvre des sanctions ciblées pour FT, celles pour FP souffrent moins de retards dans leur application, que la réactivité du secteur privé demeure l'un des atouts du système et que les trois autorités de supervision, couvrant toutes les entités déclarantes sauf une, ont effectivement mené des inspections pour vérifier la conformité des entités avec leurs engagements respectifs. Quatre délégations (Allemagne, Géorgie, Pologne et Roumanie) soutiennent la notation actuelle eu égard aux arguments présentés par le pays et par l'équipe d'évaluation. Un observateur (le Secrétariat du GAFI) souligne qu'il n'existe pas de mécanisme de coordination national sur les questions de FP, que l'organisme censé le mettre en place n'est pas opérationnel et que les mesures et dispositifs de lutte contre le financement de la prolifération, ainsi que leur suivi, n'ont pas fait preuve de leur bon fonctionnement. Tous ces facteurs devraient peser davantage sur la notation. En l'absence de consensus sur la modification de la notation, la notation « modéré » est maintenue.
19. La Présidente invite les membres à présenter leurs autres remarques concernant le Rapport d'Évaluation mutuelle (REM) sur la Croatie. La Commission européenne exprime sa préoccupation au sujet de l'Action recommandée a) au titre du RI.5, exigeant de la Croatie qu'elle procède à une valuation des risques liés aux constructions juridiques étrangères, en notant que cela va au-delà des normes et de la méthodologie du GAFI pour RI5, et de la Recommandation 10 sur les mesures CDD concernant les constructions juridiques, en raison des préoccupations liées à l'interprétation de l'application de ces exigences aux juridictions non fiduciaires. Il n'y a pas d'autres interventions sur ce sujet. Par manque de temps, les problèmes soulevés ne font pas l'objet de plus amples discussions. La Présidente propose de prendre note des commentaires et de les faire figurer dans le rapport de réunion.

Décision prise

20. La Plénière adopte le REM du 5^e cycle sur la Croatie et son résumé analytique, y compris les modifications décidées à l'issue de la discussion, sous réserve de changements rédactionnels ultérieurs. À la suite de la discussion et de l'adoption du REM, et conformément aux règles 21 et 23 des Règles de procédure du 5^e cycle de MONEYVAL, la Croatie est soumise au suivi renforcé et invitée à faire rapport en décembre 2023. Le rapport sera finalisé et publié après achèvement de l'examen de qualité et de conformité du Réseau mondial LBC/FT.

Point 7 de l'ordre du jour – Suivi au titre du 5^e cycle : premier rapport de suivi de Chypre

21. Chypre a soumis sa première mise à jour au Secrétariat au titre de la procédure de suivi renforcé, avec une demande de révision de la notation pour les recommandations du GAFI 8, 13 et 31. Un rapport de synthèse (intégrant le 1^{er} rapport de suivi renforcé) a été établi par le Secrétariat, sur la base des conclusions issues d'une analyse réalisée par une équipe de rapporteurs (Gibraltar et Fédération de Russie). Les documents précités comprennent également un examen de conformité avec les recommandations pour lesquelles la Méthodologie a été modifiée depuis l'évaluation de 5^e cycle. Dans ce cas, il s'agit de la Recommandation 15 (R.15). Tous les documents ont été diffusés conformément à la procédure écrite intersessions de MONEYVAL.
22. Le Rapport d'Évaluation mutuelle du 5^e cycle sur Chypre a été adopté en décembre 2019. Le 1^{er} rapport de suivi analyse 1) les progrès de Chypre dans la réponse aux lacunes de conformité technique identifiées dans le REM concernant les recommandations du GAFI 8, 13 et 31, et 2) la R.15 révisée.
23. Concernant la R.15, le Secrétariat présente un point clé identifié pour discussion. Au vu des commentaires soumis par Chypre et par le Secrétariat du GAFI sur les versions précédentes du rapport de suivi, il est demandé aux délégations si, pour apprécier les critères c.15.6 et c.15.9, il conviendrait de tenir compte de la supervision et des mesures préventives relatives au pays d'accueil, et plus précisément de la question de savoir si elles s'appliquent aux opérations réalisées dans ou à partir d'un pays d'accueil par un prestataire étranger de gestion d'actifs virtuels (VASP) qui n'est ni enregistré, ni agréé dans le pays d'accueil. Le Secrétariat propose deux pistes de discussion. Option 1 : l'appréciation des critères c.15.6 et c.15.9 dans un pays d'accueil tient compte du degré d'application des mesures de prévention et de supervision de ce pays aux opérations réalisées dans ou à partir du pays d'accueil par un VASP étranger qui n'est ni enregistré, ni agréé par l'autorité de supervision de ce pays. Option 2 : l'appréciation des critères c.15.6 et c.15.9 dans un pays d'accueil doit se limiter aux activités enregistrées ou agréées dans ce pays.
24. Le Secrétariat du GAFI observe que la R.15 a été modifiée assez récemment et que par conséquent, les REM et les rapports de suivi adoptés par le GAFI ne livrent qu'une jurisprudence limitée à son sujet. Il estime que l'insuffisance spécifique pointée dans le rapport du suivi devrait relever du critère c.15.3, la question consistant à déterminer s'il existe une évaluation nationale des risques autorisant à exempter des mesures les activités concernant Chypre menées par des VASP enregistrés ailleurs dans l'EEE. Le Secrétariat du GAFI suggère une option 3 : l'enregistrement ou l'agrément des VASP dans un pays d'accueil pèserait plus ou moins lourd dans l'évaluation des mesures de prévention et de supervision à l'égard de ce pays selon l'évaluation de son risque de BC/FT (ce qui pourrait dépasser l'exigence minimale fixée au critère c.5.4). Il note que Chypre n'avait pas réalisé d'évaluation des risques au moment de la présentation de sa première mise à jour, ce qui constitue une lacune. Le GAFI n'est pas en désaccord avec la notation pour la R.15.
25. La délégation estonienne admet que s'il est problématique de ne faire peser les exigences de supervision que sur un pays (le pays d'origine), en pratique, il est très

difficile pour les pays d'accueil d'identifier les activités menées à distance et relevant de leur juridiction. Elle suggère de mieux clarifier le lieu où les activités menées à distance sont réputées se tenir : 1) dans le pays à partir duquel le service est fourni, ou 2) dans le ou les pays auxquels ce service s'adresse (c'est-à-dire là où se trouvent les clients).

26. La délégation gibraltarienne cite une affaire dans laquelle la Cour de justice de l'Union européenne a confirmé que les services fournis en Espagne depuis Gibraltar pouvaient être contrôlés par l'autorité de supervision espagnole.
27. La délégation de la Commission européenne note la difficulté de superviser des activités qui ne sont liées à aucun établissement physique dans un pays. Elle appelle le GAFI à préciser clairement dans ses orientations que le pays d'origine est seul responsable de la supervision des VASP actifs dans plus d'un pays, sauf si les autorités de supervision des pays d'origine et d'accueil en conviennent autrement.
28. La délégation liechtensteinoise demande dans quelle mesure les pays appliquent l'option 1 aux institutions financières. Elle note que les REM adoptés pour les pays de l'EEE ont reconnu le principe selon lequel la supervision des services fournis à distance au sein de l'EEE incombe au pays à partir duquel le service est fourni.
29. La délégation israélienne considère qu'il serait utile d'étendre la discussion sur la responsabilité en matière de supervision des activités commerciales à distance aux autres services fournis au-delà des frontières.
30. La délégation de Jersey explique que son régime couvre déjà la supervision des activités menées à distance sur son territoire, et confirme l'intérêt qu'il y aurait à définir ce qu'on entend par « mener une activité commerciale dans un pays », l'option 1 soulevant des difficultés pratiques. Elle reconnaît que l'option 2 pourrait accroître le risque global de BC/FT lorsque les VASP sont établis dans des pays à faibles capacités.
31. Les délégations de MONEYVAL qui se sont exprimées soutiennent généralement l'option 2². Une délégation est favorable à l'option 1³. Trois délégations⁴ appellent MONEYVAL à demander des clarifications au GAFI sur ce sujet.
32. La Présidente propose de présenter formellement ce point clé au GAFI via son mécanisme de retour d'informations : il s'agit de demander jusqu'où les mesures de prévention et de supervision d'un pays d'accueil devraient s'appliquer aux activités commerciales réalisées dans ou à partir de ce pays d'accueil (à la fois à distance et via un établissement physique) par un VASP étranger qui n'est ni enregistré, ni agréé dans le pays d'accueil.

Décisions prises

33. La Plénière adopte le rapport de suivi, sous réserve de l'ajout d'une note expliquant que la Plénière n'a pas tranché quant à la présence d'une lacune sur les critères c.15.6 et c.15.9. Il est précisé que la résolution de cette lacune n'aura pas d'effet sur la notation globale pour la R.15. Chypre est maintenue dans la procédure de suivi

² Allemagne, Chypre, Estonie, Jersey, Liechtenstein et la Commission européenne

³ Gibraltar

⁴ Italie, Israël et Jersey

renforcé et devra continuer à notifier MONEYVAL des progrès accomplis pour renforcer la mise en œuvre des mesures de LBC/FT. Il est proposé d'inviter Chypre à présenter un nouveau rapport dans un an.

34. La Plénière décide de présenter formellement le point clé au GAFI via son mécanisme de retour d'informations.

Jour 2 : jeudi 16 décembre 2021

Points 8 et 10 de l'ordre du jour – Discussion sur le projet de Rapport d'Évaluation mutuelle du 5^e cycle sur la Pologne

35. La discussion sur l'évaluation mutuelle pour la Pologne est présidée par M. Alexey Petrenko, vice-président de MONEYVAL.
36. Le Président ouvre la discussion concernant le projet de Rapport d'Évaluation mutuelle (REM) sur la Pologne. Le Secrétariat présente l'équipe d'évaluation, puis un aperçu général des conclusions essentielles et des actions recommandées en priorité. Les coprésidents du Groupe de travail sur les évaluations (GTE) récapitulent les discussions tenues le 14 décembre au sein du GTE et présentent les recommandations formulées à l'intention de la Plénière sur chacun des cinq points clés abordés. Deux points clés (RI.2 et R.5) portaient sur une possible amélioration des notations, tandis que les trois autres (RI.1, RI.4 et RI.11) couvraient l'opportunité de la notation actuelle et l'éventualité d'une rétrogradation. Les notations proposées par l'équipe d'évaluation étaient soutenues par les délégations concernant les RI.1, RI.4, RI.11 et la R.5. Concernant le point clé 2 (RI.2), le GTE est parvenu à un consensus sur la trop grande sévérité de la notation attribuée par l'équipe d'évaluation et a jugé plus adéquate une notation « niveau d'efficacité significatif ». Faute de temps, le GTE n'a pas pu discuter du point clé 6 (R.40). Les coprésidents du GTE ont donc conclu que : 1) les points clés relatifs aux RI.1, RI.2, RI.4, RI.11 et à la R.5 seraient présentés à la Plénière pour approbation sans discussion sur le fond, 2) le point clé 6 (R.40), tel que présenté au GTE dans le document sur les points clés, ferait l'objet d'une discussion. Un aperçu des modifications apportées au REM à la suite des discussions au sein du GTE, ainsi que les cinq points clés sur lesquels un accord a été trouvé, sont fournis pour information sous forme écrite.
37. Le Président affirme en résumé que la Plénière soutient la proposition du GTE, vu l'absence d'opposition au maintien des notations avancées par l'équipe d'évaluation concernant le RI.1 (point clé 1), le RI.4 (point clé 3), le RI.11 (point clé 4) et la R.5 (point clé 5) et au relèvement du RI.2 (point clé 2) à la notation « niveau d'efficacité significatif ».
38. Point clé 6 (R. 40) : la Pologne demande que la notation globale de la R.40 soit relevée, vu entre autres les facteurs suivants : 1) étant donné les très nombreux accords de coopération internationale conclus par les deux autorités en question, les retombées de l'insuffisance identifiée au point c.40.2 sur au moins trois autres critères (c.40.1, c.40.3, 40.17) seront très faibles, voire nulles ; 2) fondée sur le cadre juridique de l'UE, la possibilité de refuser l'entraide au sujet d'infractions assorties d'une peine de moins d'un an ne constitue pas une condition indûment restrictive

(c.40.5). L'équipe d'évaluation note que d'un point de vue horizontal, la notation se justifie, et donne des précisions sur certaines des lacunes identifiées : 1) il n'existe pas de base juridique permettant aux superviseurs des institutions financières, autres que la CRF, de coopérer avec leurs homologues étrangers dans le domaine de la LBC/FT ; 2) les demandes des deux services répressifs concernés se heurtent à des limites et à une absence de processus clair qui empêchent leur traitement rapide ; 3) la législation empêche la CRF de partager des informations classées. L'Allemagne, Chypre, la Croatie, l'Italie, la Lituanie, la Pologne, la Roumanie, la Slovaquie, la Slovénie, l'Ukraine, la Commission européenne et le Groupe Eurasie demandent un relèvement de la notation globale, affirmant que les lacunes identifiées n'appellent que des améliorations mineures. Le Secrétariat ne s'exprime pas sur la notation, mais rappelle l'importance de tenir compte du contexte, notamment au regard du REM sur Israël, où des lacunes comparables ont été identifiées. Devant le consensus, la Plénière approuve le passage de la R.40 de « partiellement conforme » à « largement conforme ».

39. Le Président invite les membres à présenter leurs autres remarques concernant le Rapport d'Évaluation mutuelle (REM) sur la Pologne. Le Secrétariat du GAFI conteste la notation relative à la R.6, sur laquelle l'équipe d'évaluation a apporté des clarifications supplémentaires ; aucune autre objection n'est soulevée par les délégations. Le Secrétariat du GAFI, la Commission européenne et la Pologne contestent la notation attribuée par l'équipe d'évaluation à la R.20 (« partiellement conforme »), estimant qu'une notation « largement conforme » serait plus adéquate. L'équipe d'évaluation appuie le raisonnement à l'origine de la notation, et les délégations ne souhaitent pas intervenir en faveur d'une meilleure notation. Les remarques ci-dessus, concernant les R.6 et R.20, n'entraînent pas de changement supplémentaire.

40. La Présidente de MONEYVAL invite la Plénière à adopter le Rapport d'Évaluation mutuelle.

Décision prise

41. La Plénière adopte le REM du 5^e cycle sur la Pologne et son résumé analytique, y compris les modifications décidées à l'issue de la discussion, sous réserve de changements rédactionnels ultérieurs. Conformément aux règles 21 et 23 des Règles de procédure du 5^e cycle de MONEYVAL, la Pologne est soumise au suivi renforcé et invitée à faire rapport à la Plénière dans deux ans. Le rapport sera finalisé et publié après achèvement de l'examen de qualité et de conformité du Réseau mondial LBC/FT.

Point 9 de l'ordre du jour – Élection du/de la Président(e), des vice-présidents et des membres du Bureau

42. Le Secrétaire exécutif informe la Plénière des modifications apportées à la procédure, par consultation, afin d'aligner les Règles de procédure de MONEYVAL sur son Statut : le ou la Président-e de MONEYVAL, ses vice-présidents et les membres du Bureau sont élus pour un mandat de deux ans renouvelable une fois. Concernant les modifications adoptées, il est précisé que les élections tenues en juin 2019 pour un mandat de six mois ne comptent pas pour les candidats aux

élections actuelles ; ils ont donc la possibilité d'être élus pour un mandat complet de deux ans qui commencera en janvier 2022.

43. La Plénière réélit Mme Elzbieta FRANKOW-JASKIEWICZ Présidente du Comité MONEYVAL. M. Richard WALKER et Mme Astghi KARAMANUKYAN sont élus vice-présidents, et MM. Matis MAEKER et Ladislav MAJERNÍK membres du Bureau.

Point 11 de l'ordre du jour – Mise en œuvre de la Stratégie et du Programme de travail de MONEYVAL 2020-2022 : examen à mi-parcours

44. Le Secrétaire exécutif informe la Plénière des progrès accomplis par le Comité dans la mise en œuvre de sa Stratégie pour 2020-2022. Concernant les évaluations mutuelles, la Plénière est informée de quelques ajustements à venir dans les méthodes de travail pour les visites de terrain, ainsi que de projets visant à améliorer la qualité et la cohérence de ces évaluations. L'examen à mi-parcours fait le point sur les avancées dans les études de typologie, sur la coopération de MONEYVAL avec le GAFI et les organismes régionaux de même type et sur sa coopération en interne (avec le Conseil de l'Europe) sur des sujets liés à la protection des données, au contre-terrorisme, à la cybercriminalité et autres.
45. La mise en œuvre de la Stratégie, telle que mise en évidence, montre d'une part la poursuite des excellents travaux de MONEYVAL sur les évaluations mutuelles, et d'autre part ses efforts en faveur de la qualité, de la cohérence et d'une coopération active avec le Réseau mondial.

Jour 3 : vendredi 17 décembre 2021

Point 13 de l'ordre du jour – Typologies MONEYVAL

46. Le Responsable du projet (Pologne) présente le rapport de typologies sur la supervision de la LBC/FT en temps de crise (*AML/CFT Supervision in Times of Crisis and Challenging External Factors*), notamment sa portée, les conclusions clés et les bonnes pratiques identifiées.
47. Plusieurs délégations jugent ce rapport intéressant et utile et soutiennent son adoption. Elles relèvent que le rapport livre des informations importantes sur la manière de réagir et d'adapter rapidement les activités de supervision en situations d'urgence (comme la crise sanitaire liée à la covid-19) ou dans d'autres circonstances difficiles qui peuvent obliger à innover dans les modalités de suivi, avec une supervision à distance par exemple. La Présidente souligne que ce rapport de typologies aborde de nombreux sujets importants et très utiles aux superviseurs, et soutient son adoption.
48. La Plénière adopte le rapport de typologies, qui sera publié sous peu sur le site internet de MONEYVAL.
49. Le Secrétariat rappelle que la proposition suivante de projet sur les typologies, à l'initiative de la Fédération de Russie, a déjà été approuvée lors de la 60^e réunion

plénière. Ces travaux complètent les initiatives d'autres parties prenantes, à savoir le Groupe de travail Risques, tendances et méthodes du GAFI (RTMG) et le Groupe Egmont. Le Secrétariat note aussi qu'en décembre 2021, le Comité des Ministres a adopté une recommandation sur l'analyse des risques de blanchiment de capitaux et d'évasion fiscale liés aux cryptomonnaies. La Plénière est invitée à s'exprimer sur un élargissement correspondant du champ des typologies.

50. La Fédération de Russie présente une mise à jour de sa proposition de projet sur les typologies, qui intègre l'analyse de l'utilisation de plateformes de cryptomonnaies pour blanchir les produits du trafic de stupéfiants. D'après cette proposition, l'équipe de projet serait mise sur pied et l'étendue du projet serait définie au premier trimestre 2022. Le questionnaire serait envoyé au deuxième trimestre 2022, et les réponses analysées au troisième trimestre. Le rapport serait présenté lors de la 2^e réunion plénière de 2022.

51. Les délégations donnent leur avis sur la proposition de projet et sur l'éventuel élargissement du champ des travaux sur les typologies tel que proposé par le Comité des Ministres. La Pologne note que l'équipe de projet pourrait aussi examiner les virements transfrontaliers, ainsi que le thème des transactions entre particuliers, caractéristiques des mouvements d'actifs virtuels. Gibraltar et Israël expriment des réserves quant à la proposition d'élargir le champ du projet, que les sujets supplémentaires rendraient encore plus complexe. Israël se porte volontaire pour participer à l'équipe de projet. Le GAFI défend le thème initial du projet, rappelle les travaux actuellement menés par le Groupe Asie-Pacifique sur le sujet des infractions fiscales et réaffirme l'importance de la coordination entre organismes régionaux de type GAFI. Le Secrétariat du GAFI note les travaux en cours au sein du Groupe Egmont sur la compilation d'une liste de VASP et suggère que l'équipe de projet mène un exercice similaire, en coordination avec le Groupe Egmont. La Présidente note que la Division Cybercriminalité du Conseil de l'Europe a exprimé le souhait de participer à l'équipe de projet et invite toutes les délégations à rejoindre également cette équipe.

52. La Plénière décide de soutenir le projet proposé par la Fédération de Russie.

Point 14 de l'ordre du jour – Programme ukrainien de régularisation fiscale volontaire

53. La 4^e Consultation intersessions a permis d'adopter le rapport établi par le Secrétariat, les Experts scientifiques et le Bureau sur la conformité du Programme ukrainien de régularisation fiscale volontaire (PRFV) avec les normes du GAFI, dont notamment les quatre Principes exposés dans le document du GAFI sur les bonnes pratiques de mise en œuvre des PRFV à compter de 2012. Vu l'urgence du programme de RFV entré en vigueur le 1^{er} septembre 2021 et la gravité des lacunes identifiées, l'Ukraine a été invitée à mettre en œuvre dans les meilleurs délais les sept premières recommandations (a à g) formulées dans le rapport du Secrétariat et à présenter ses progrès lors de la 62^e réunion plénière de MONEYVAL.

54. Conformément aux Procédures relatives à la mise en œuvre des programmes de régularisation fiscale volontaire et aux obligations de LBC/FT par pays et territoires évaluées par MONEYVAL, le Secrétariat présente les recommandations formulées dans le rapport. Après cette présentation, la délégation ukrainienne dresse un

tableau complet de la façon dont son programme de RFV respecte les quatre Principes du GAFI et détaille toutes les mesures prises pour se conformer aux recommandations (a à g).

55. L'Ukraine avertit par ailleurs que, le programme n'ayant débuté que quelques mois avant la réunion plénière, il reste encore peu utilisé par les contribuables ukrainiens. Quelque 8 millions d'euros en espèces et 1 million sous d'autres formes ont été déclarés, et 57 déclarants ont soumis une déclaration (OSVD).
56. La Banque mondiale soutient les recommandations formulées dans le rapport et réaffirme l'importance, pour l'Ukraine, de remédier aux problèmes identifiés par son programme de RFV. Il convient, en particulier, de s'assurer que les banques vérifient la source de financement des actifs déclarés et instaurent un mécanisme permettant de confirmer l'origine légitime des actifs autres que les espèces et métaux déposés sur des comptes bancaires. La Pologne note que l'Ukraine a progressé sur certaines des recommandations formulées dans le rapport.
57. La Présidente conclut qu'il reste essentiel, malgré les progrès réalisés par l'Ukraine dans le sens des recommandations (a à g) formulées dans le rapport, que le pays poursuive ses efforts pour remédier aux lacunes identifiées. En vertu du paragraphe 16 a) des Procédures relatives à la mise en œuvre des programmes de régularisation fiscale volontaire et aux obligations de LBC/FT par pays et territoires évaluées par MONEYVAL, la Plénière décide d'appliquer des mesures supplémentaires : la Présidente de MONEYVAL adressera un courrier au(x) ministre(s) concerné(s) du gouvernement ukrainien, avec copie à la Secrétaire Générale du Conseil de l'Europe, pour attirer leur attention sur les points préoccupants et sur la nécessité d'une action immédiate.
58. Le Secrétariat et l'Ukraine prépareront, pour la 63^e réunion plénière de MONEYVAL, un rapport de progrès décrivant les actions entreprises par l'Ukraine pour donner suite aux recommandations restantes. L'Ukraine sera invitée à présenter les éventuelles nouveautés et modifications dans les risques et la matérialité de son programme de RFV.
59. L'Ukraine propose aussi à la Plénière d'envisager de consacrer une étude horizontale à la mise en œuvre des programmes de RFV dans l'ensemble des membres de MONEYVAL, afin d'offrir des informations utiles aux territoires souhaitant mettre en place un tel programme. Le Secrétariat du GAFI, la Banque mondiale et la Fédération de Russie soutiennent la proposition de l'Ukraine, qui permettrait de faire le point sur l'expérience accumulée, et soulignent l'importance, pour ceux qui envisagent un programme de RFV, de contacter très tôt le Secrétariat de MONEYVAL et les autres acteurs au niveau national et international.
60. Le Secrétaire exécutif prend note de la proposition d'étude horizontale, tout en signalant que le Secrétariat est limité par une charge de travail déjà importante. Un tel projet ne pourra pas commencer avant fin 2022/début 2023.

Point 15 de l'ordre du jour – Mise à jour sur les travaux du GAFI

61. Le Secrétariat du GAFI informe la Plénière des travaux, projets et échéances de ses différents groupes de travail. Il insiste sur l'un des principaux objectifs : achever le 4^e cycle d'évaluations mutuelles sans retard excessif du fait de la pandémie de covid-

19. Le Secrétariat du GAFI signale à la Plénière avoir mené sa première visite de terrain en mode hybride à l'occasion de l'évaluation mutuelle sur la France, en juillet 2021. Le REM correspondant sera présenté à la prochaine réunion plénière du GAFI, en février 2022. Le Secrétariat du GAFI informe également la Plénière que le Groupe ad hoc sur la revue stratégique devrait achever ses travaux en 2022 : quelques modifications seront apportées aux normes du GAFI et la Méthodologie du GAFI pour le nouveau cycle d'évaluations sera finalisée, ainsi que les procédures du Groupe d'examen de la coopération internationale (ICRG). Ce Groupe est en train d'étudier les dates des évaluations mutuelles et prévoit d'adopter son premier REM en 2025. Concernant le processus de l'ICRG, le GAFI note que l'Albanie et Malte ont rapidement corrigé les lacunes signalées. Le Secrétariat du GAFI présente aussi l'état des travaux des autres groupes de travail du GAFI, à savoir le Groupe d'élaboration des politiques (PDG) et le groupe Risques, tendances et méthodes (RTMG). Concernant le projet de Guide à l'attention du secteur immobilier mené par le Groupe d'élaboration des politiques, le Secrétariat du GAFI salue les apports et contributions des membres de MONEYVAL. Concernant le RTMG, le Secrétariat du GAFI explique qu'une mise à jour sur l'EIIL/AI-Qaida est en cours au regard de la situation en Afghanistan. Le GAFI invite également les délégations de MONEYVAL à donner leurs avis et commentaires sur un autre projet mené par le RTMG, concernant la question du trafic de migrants.

62. La Plénière prend note de la présentation du GAFI. Le vice-président de MONEYVAL appelle les pays membres à se montrer plus actifs et à fournir au GAFI les informations nécessaires pour achever sa mise à jour sur l'EIIL/AI-Qaida.

Point 16 de l'ordre du jour – Analyse horizontale des évaluations mutuelles du 5^e cycle de MONEYVAL

63. Le Secrétariat présente les résultats de l'Analyse horizontale et remercie les experts qui y ont participé. Le Secrétariat précise à la Plénière que cette analyse n'a pas vocation à être publiée, et ne sera disponible que sur la partie sécurisée du site internet. Ce sera par ailleurs un document vivant, régulièrement mis à jour par le Secrétariat sur la base des derniers résultats d'évaluations, et ouvert aux apports des Experts scientifiques et aux suggestions des délégations.

64. La Fédération de Russie félicite le Secrétariat pour le travail accompli sur cette analyse horizontale et pour son projet d'en faire un document régulièrement actualisé. L'Ukraine souligne l'importance d'une analyse horizontale des pays membres du GAFI et de MONEYVAL. La Slovaquie salue la grande qualité de l'analyse réalisée par le Secrétariat.

65. Le Secrétariat du GAFI souligne que le document est à manier avec précaution : il ne faut pas donner l'impression que cette analyse crée de nouveaux standards, venant s'ajouter aux normes du GAFI. Le Secrétaire exécutif partage l'avis du Secrétariat du GAFI et remarque que cette analyse n'est ni une norme, ni une référence, mais un document de recherche. L'Analyse horizontale se fonde sur l'exercice de bilan mené par le GAFI, important pour connaître les insuffisances courantes dans les pratiques d'évaluation.

66. Le Groupe Eurasie soutient les travaux de MONEYVAL et signale réaliser également des analyses horizontales, en particulier concernant la R.8 et son impact sur le RI.10.

Israël juge important d'approfondir les recherches et les connaissances sur le BC/FT et se félicite à cet égard de l'analyse horizontale réalisée, notant toutefois qu'il faut éviter qu'elle ne soit perçue comme un effort pour définir des standards. Le Royaume-Uni salue le travail accompli par MONEYVAL et rappelle que lorsqu'il s'agit de comparer des pays, il faut garder à l'esprit les différents niveaux de risque. Jersey exprime aussi son soutien à cette initiative et ajoute que les analyses horizontales constituent une bonne base pour les évaluateurs, même si chaque pays est bien sûr différent.

67. Le Secrétaire exécutif rassemble tous les commentaires des délégations et propose d'approfondir les points suggérés par le Secrétariat du GAFI et par d'autres délégations dans l'introduction du document.

Analyse horizontale : collecte de données sur les indicateurs de matérialité

68. Le Secrétariat présente une proposition visant à évaluer la matérialité des pays de MONEYVAL. Cette proposition s'inscrit dans le projet d'analyse horizontale en cours (voir ci-dessus). L'initiative est née des conclusions de l'exercice d'analyse horizontale, qui a identifié certaines lacunes, et a été conçue sur la base des collectes de données récemment menées par le GAFI, ainsi que des critères de la Méthodologie du GAFI sur l'évaluation de la matérialité (paragraphe 8 de la Méthodologie du GAFI). Afin d'estimer la matérialité des pays de MONEYVAL, le Secrétariat a proposé une série d'indicateurs fondamentaux (données quantitatives), presque tous liés à la taille de l'économie du pays, à son secteur financier et à son exposition transfrontalière. La Plénière est invitée à approuver la série d'indicateurs fondamentaux de matérialité, ainsi que les échéances pour un exercice pilote de collecte de données (couvrant l'année 2021), sur la base des retours des pays pour le 1^{er} avril 2022.
69. La Plénière soutient l'initiative, et cinq délégations (Chypre, Île de Man, Gibraltar, République slovaque et le GAFI) s'interrogent sur les aspects suivants : 1) les délais pour collecter les informations ; 2) l'étendue de la collecte, avec intégration possible de données supplémentaires concernant les EPNFD ; 3) la non-disponibilité de certaines données (comme la valeur des opérations de paiement réalisées par les VASP, le nombre d'agents des services répressifs se consacrant à temps plein aux investigations financières, etc.) ; 4) le poids de l'exposition transfrontalière dans cet exercice ; 5) la proposition d'intégrer davantage de données sur les risques.
70. Sur la base des points soulevés, il est décidé ce qui suit : 1) le questionnaire sur la matérialité sera présenté le 31 janvier 2022. Le délai pour l'exercice pilote de collecte de données sera étendu au 1^{er} juillet 2022 (soit trois mois de plus pour collecter les données) ; en outre, pour que davantage de données soient disponibles, la période couverte sera 2020 et non 2021 ; 2) le Secrétariat révisera la série d'indicateurs afin d'y intégrer des informations sur le secteur des EPNFD ; 3) le Secrétariat fournira des instructions claires sur la manière de remplir le questionnaire, ainsi que des définitions de certaines données à fournir et/ou des termes employés, pour éviter des écarts dans l'interprétation des questions. Si certaines données s'avéraient indisponibles dans la majorité des pays de MONEYVAL, le Secrétariat renoncerait à l'indicateur, qui ne serait pas pris en compte dans l'analyse ; 4) le Secrétariat confirme que les données sur l'exposition transfrontalière font partie de l'évaluation de la matérialité, comme le précise la Méthodologie du GAFI (paragraphe 8), et devraient donc être maintenues dans la série d'indicateurs fondamentaux ; 5) il a été

exclu de prendre en compte d'autres données relatives au risque étant donné que l'évaluation de la matérialité ne s'étend pas à l'évaluation des risques, des menaces et/ou des vulnérabilités.

Point 17 de l'ordre du jour - Divers

Adoption du calendrier⁵ pour la procédure écrite sur les rapports de suivi pour la 64^e réunion plénière

71. Pour la 64^e réunion plénière, six rapports seront examinés par procédure écrite. Le modèle de rapport du suivi sera diffusé le 1^{er} mars 2022 (neuf mois avant la réunion plénière), et les pays sont invités à signaler les recommandations pour lesquelles ils demandent une amélioration de la notation pour le 2 mai 2022 (soit sept mois avant la réunion). Les pays devront présenter leur rapport pour le 1^{er} juin 2022 (six mois avant la réunion) ; les rapporteurs procéderont alors à un examen documentaire, qu'ils transmettront au Secrétariat pour le 1^{er} juillet 2022 (cinq mois avant la réunion). Sur la base des rapports de suivi transmis, le Secrétariat rédigera des rapports de synthèse qu'il adressera aux pays concernés pour le 15 août 2022. Les rapports de suivi seront envoyés aux délégations le 19 septembre 2022, pour premier examen et approbation dans un délai de deux semaines. Sur la base des premières observations reçues, l'équipe révisera les documents pour le 3 octobre et les diffusera pour le 24 octobre 2022. Après compilation d'une liste d'aspects essentiels, le document sera adressé aux délégations pour le 21 novembre 2022 (soit deux semaines avant la réunion plénière). Les rapports de suivi seront présentés lors de la réunion plénière, prévue pour la semaine du 5 décembre 2022.

Point 18 de l'ordre du jour – Points pour information

Rapports de suivi adoptés par la procédure écrite (4^e Consultation intersessions)

- **Andorre : Troisième rapport de suivi renforcé / Andorra : Third Enhanced Follow-up Report**
- **République tchèque : Second rapport de suivi renforcé / Czech Republic: Second Enhanced Follow-up Report**
- **Gibraltar : Premier rapport de suivi renforcé / Gibraltar: First Enhanced Follow-up Report**
- **Lituanie : Second rapport de suivi renforcé / Lithuania: Second Enhanced Follow-up Report**
- **Serbie : Premier rapport de suivi renforcé / Serbia: First Enhanced Follow-up Report**
- **Rapport sur la Roumanie au sujet de la procédure de sortie du 4^e cycle / Report of Romania on the exit from the 4th Round follow-up procedure**

Rapports de suivi sans réévaluation de la conformité technique / Follow-up reports without technical compliance re-ratings :

- **Rapport de suivi sur l'Ukraine / Follow-up report of Ukraine**

⁵ Voir aussi l'annexe II.

- **Rapport de suivi sur la Lettonie / *Follow-up report of Latvia***
- **Serbie : Premier rapport de suivi renforcé / *Serbia: First Enhanced Follow-up Report***
- **Rapport sur la Roumanie au sujet de la procédure de sortie du 4^e cycle / *Report of Romania on the exit from the 4th Round follow-up procedure***

Rapports de suivi sans réévaluation de la conformité technique / *Follow-up reports without technical compliance re-ratings :*

- **Rapport de suivi sur l'Ukraine / *Follow-up report of Ukraine***
- **Rapport de suivi sur la Lettonie / *Follow-up report of Latvia***

Annexe I

AGENDA / ORDRE DU JOUR

62nd PLENARY AND WORKING GROUP MEETING / 62^{ème} SESSION PLÉNIÈRE ET RÉUNION DU GROUPE DE TRAVAIL

Palais de l'Europe and Videoconference / visioconférence

Day 1: Wednesday 15 december 2021 / 1er jour : mercredi 15 décembre 2021

1. **Opening of the Plenary Meeting at 9.00 a.m. / Ouverture de la réunion plénière à 9h00**
 - **Jan Kleijssen, Director of the Information Society and Action against Crime Directorate of the Council of Europe / Jan Kleijssen, Directeur, Direction de la société de l'information et de la lutte contre la criminalité du Conseil de l'Europe**
 - **Giles Thomson, Co-Chair of the FATF Global Network Coordination Group / Giles Thomson, coprésident du groupe de coordination du réseau mondial du GAFI**
2. **Adoption of the Agenda / Adoption de l'ordre du jour**
3. **Information from the Chair / Informations communiquées par la Présidente**
 - Chair's correspondence / Courrier de la Présidente
4. **Information from the Secretariat / Informations communiquées par le Secrétariat**
5. **Discussion on the draft 5th round Mutual Evaluation Report on Croatia / Discussion sur le projet de rapport d'évaluation mutuelle de 5^{ème} cycle de la Croatie**

Afternoon 2.00 p.m. – 5.30 p.m. / après-midi 14h00 – 17h30

6. **Continuation of the discussion on the draft 5th round Mutual Evaluation Report on Croatia / Suite de la discussion sur le projet de rapport d'évaluation mutuelle de 5^{ème} cycle de la Croatie**
7. **Fifth round follow-up: first follow-up report of Cyprus / Suivi au titre du cinquième cycle : premier rapport de suivi de Chypre**

Day 2: Thursday 16 December 2021 / 2^{ème} jour : jeudi 16 décembre 2021

Morning 9.00 a.m. – 12.30 / matin 9h00 – 12h30

8. **Discussion on the draft 5th round Mutual Evaluation Report on Poland / Discussion sur le projet de rapport d'évaluation mutuelle de 5^e cycle de la Pologne**
9. **Elections of the Chair, Vice-Chairs and Bureau members / Elections des Président(e), Vice-**

Président(e) et membres du Bureau

Afternoon 2.00 p.m. – 5.30 p.m. / après-midi 14h00 – 17h30

10. **Continuation of the discussion on the draft 5th round Mutual Evaluation Report on Poland** / *Suite de la discussion sur le projet de rapport d'évaluation mutuelle de 5^e cycle de la Pologne*
11. **Midterm review of Implementation of the MONEYVAL Strategy and Workplan 2020-2022** / *Examen à mi-parcours de la mise en œuvre de la stratégie et du plan de travail 2020-2022 de MONEYVAL*
12. **Closed session (only MONEYVAL member states and territories, FATF members and secretariat)** / *Séance à huis clos (uniquement les États et territoires membres de MONEYVAL, les membres du GAFI et le secrétariat) :*
 - **Budgetary issues** / *Questions budgétaires*
 - **Observer request by the Islamic Development Bank** / *Demande de statut d'observateur de la Banque islamique de développement*

Day 3: Friday 17 December 2021 / 3^{ème} jour : vendredi 17 décembre 2021

Morning 9.00 a.m. – 12.30 / matin 9h00 – 12h30

13. **MONEYVAL typologies** / *Point sur les typologies de MONEYVAL*
14. **Voluntary Tax Compliance Programme of Ukraine** / *Programme de conformité fiscale volontaire de l'Ukraine*
15. **Update on FATF workstreams and engagement** / *Point sur les travaux et l'engagement du GAFI*

Afternoon 2.00 p.m. – 5.30 p.m. / après-midi 14h00 – 17h30

16. **Horizontal review of the 5th Round of MONEYVAL Mutual Evaluations** / *Examen horizontal des évaluations mutuelles de 5^{ème} cycle de MONEYVAL*
17. **Miscellaneous / Divers**
 - Adoption of timelines for the written procedure of follow-up reports for the 64th Plenary
18. **Items for information / Points pour information**

Follow-up reports adopted through written procedure (4th Intersessional Consultation):

Rapports de suivi adoptés via procédure écrite (4^{ème} consultation intersessionnelle):

- **Andorra: Third Enhanced Follow-up Report** / *Andorre : Troisième rapport de suivi renforcé*
- **Czech Republic: Second Enhanced Follow-up Report** / *République tchèque : Second rapport de suivi renforcé*
- **Gibraltar: First Enhanced Follow-up Report** / *Gibraltar : Premier rapport de suivi renforcé*
- **Lithuania: Second Enhanced Follow-up Report** / *Lituanie : Second rapport de suivi*

renforcé

- **Serbia: First Enhanced Follow-up Report** / *Serbie : Premier rapport de suivi renforcé*
- **Report of Romania on the exit from the 4th Round follow-up procedure** / *Rapport sur la Roumanie au sujet de la procédure de sortie du 4ème cycle*

Follow-up reports without technical compliance re-ratings: / *Rapports de suivi sans réévaluation de la conformité technique :*

- **Follow-up report of Ukraine** / *Rapport de suivi sur l'Ukraine*
- **Follow-up report of Latvia** / *Rapport de suivi sur la Lettonie*

Annexe II

Calendrier du processus de suivi par procédure écrite pour la 64^e réunion plénière

Calendrier pour le rapport de suivi (procédure écrite)					
Date	Délais	Pays	Équipe de rapporteurs	Membres de MONEYVAL, membres associés, observateurs, GAFI	Secrétariat
1 ^{er} mars 2022	9 mois				Envoyer le modèle de rapport de suivi au pays
2 mai 2022	7 mois	Envoyer au Secrétariat la demande de re-notation de recommandations			
1 ^{er} juin 2022	6 mois	Soumettre le rapport de suivi			Adresser le rapport de suivi à l'équipe de rapporteurs
1 ^{er} juillet 2022	5 mois		Préparer une étude documentaire et l'envoyer au Secrétariat		
15 août 2022	16 semaines		Identifier les aspects de conformité ou de mise en œuvre qui pourraient appeler davantage d'attention et de discussion en plénière, et les soumettre au Secrétariat sous forme de liste écrite		Établir un rapport de synthèse et l'adresser au pays concerné (sous deux semaines)
29 août 2022	14 semaines	Commenter le rapport de synthèse			
19 septembre 2022	11 semaines				Diffuser dans le réseau les rapports de suivi avec nouvelles notations, pour premier examen (sous deux semaines)
3 octobre 2022	9 semaines			Fournir des observations écrites sur le 1 ^{er} rapport de suivi	
24 octobre 2022	6 semaines				Diffuser dans le réseau les rapports de suivi avec nouvelles notations, pour deuxième examen (sous une semaine)
31 octobre 2022	5 semaines			Fournir des observations écrites sur le 2 ^e rapport de suivi	
21 novembre 2022	2 semaines				En collaboration avec les équipes de rapporteurs, compiler les aspects les plus importants et les diffuser dans le réseau
5 décembre 2022	Réunion plénière				

12 décembre 2022	1 semaine				Adresser les versions finales des rapports de suivi, avec nouvelles notations, au Secrétariat du GAFI et à tous les autres organismes d'évaluation pour examen lors du processus de Q&C
16 janvier 2023	6 semaines				S'il y a eu re-notation, publier les rapports de suivi renforcés.

Annexe III

LIST OF PARTICIPANTS/ LISTE DES PARTICIPANTS

Evaluated States and Jurisdictions / *Etats et juridictions évalués*

ALBANIA / ALBANIE

Mr Elvis KOCI

HEAD OF DELEGATION

FIU General Director, General Directorate for the Prevention of Money Laundering
Albanian Financial Intelligence Unit, Ministry of Finance

Ms Entila JASHARI (Zyba)

Director of Legal and Foreign Relations Directorate

ANDORRA / ANDORRE

Mr Ricardo CORNEJO

AML/CFT Supervisor/UIFAND

Mr Gerard PRAST CLAVERO

EVALUATOR FOR POLAND

Supervisory Analyst, UFIAND

Mr Borja AGUADO DELGADO

EVALUATOR FOR CROATIA

Ms Maria FADEEVA

AML/CFT Supervisor/UIFAND

Ms Isabel VILLANUEVA

Legal Division/UIFAND

ARMENIA / ARMENIE

Mr Astghik KARAMANUKYAN

HEAD OF DELEGATION

Deputy Head of the Financial Monitoring Centre, Central Bank of Armenia

Mr Arakel MELIKSETYAN
EVALUATOR FOR POLAND

Mr Aram KIRAKOSSIAN
International Relations Expert, International Relations Division
Financial Monitoring Centre, Central Bank of Armenia

Ms Tatevik NERKARARYAN
Head of Legal Compliance Division
Financial Monitoring Center, Central Bank of Armenia

Ms Maria GALSTYAN

EVALUATOR FOR CROATIA

Methodologist-Legal Advisor, Financial Monitoring Center, Central Bank of Armenia

AZERBAIJAN / AZERBAÏDJAN

Mr Rovshan NAJAF

HEAD OF DELEGATION

Chairman of the Executive Board, Financial Monitoring Service

Mr Azer ABBASOV

Director of Legal Department, Financial Monitoring Service

Mr Samad SAMADOV

Senior Officer

Mr Anar TAGIYEV

Chief Prosecutor, Department on the fight against corruption
General Prosecutor's Office

BOSNIA AND HERZEGOVINA / BOSNIE-HERZÉGOVINE

Mr Nezir PIVIĆ

HEAD OF DELEGATION

Deputy Minister of Justice of Bosnia and Herzegovina

Ms Dejana Sladoje BAKULA

Investigator, Financial Intelligence Department – State Investigation & Protection Agency

BULGARIA / BULGARIE

Mrs Cvetelina STOYANOVA

HEAD OF DELEGATION

Deputy Director? Financial Intelligence Unit, State Agency for National Security (FID-SANS)

Ms Vanya ILIEVA

EVALUATOR FOR POLAND

Prosecutor from the Supreme Cassation Prosecutor's Office of Bulgaria

Mr Ognyan MITEV

Senior Inspector Banking Supervision, National Bank

Ms Tea PENEVA

Chief expert, International legal cooperation and European affairs Directorate, Ministry of Justice

CROATIA / CROATIE

Ms Antonija DUVNJAK

HEAD OF DELEGATION

Head of Department for Interinstitutional and International Cooperation
Anti-Money Laundering Office, Ministry of Finance

Mr Ante BILUŠ

Anti-Money Laundering Office (FIU Croatia), Director

Ms Martina MAVROVIĆ
Financial Inspectorate, Head of Service for Risk Assessment and International Cooperation

Ms Andreja PAPA

Ministry of Interior, Police Officer specialized in economic crime and corruption

Mr Krešimir MAMIĆ

Ministry of Interior, Head of Service for Terrorism

Ms Alka VRČIĆ

Security and Intelligence Agency, Head of Directorate for Security Analysis and Counterterrorism

Ms Jurica JEDNAČAK

Croatian Financial Services Supervisory Agency, Board Member

Mr Damir BLAŽEKOVIĆ

Croatian National Bank, Executive Director of Expert Supervision and Oversight Area

Ms Nikolina MARIČEVIĆ

Croatian National Bank, Chief Associate at AMLTF Supervision Department

Ms Nina MILIŠA LEŽAJA

Financial Inspectorate, Head of Service for Credit Institutions and Payment Services Providers

Ms Željka KLJAKOVIĆ GAŠPIĆ

Ministry of Interior, Police Officer specialized in economic crime and corruption

Ms Vesna KRIZMANIĆ MEHDIN

Croatian National Bank, Director of AMLTF Supervision Department

Ms Jasna ČUNKO

Ministry of Foreign and European Affairs, Head of International Security Unit

CYPRUS / CHYPRE

Mrs Eva ROSSIDOU-PAPAKYRIACOU

HEAD OF DELEGATION

Attorney, Law Office of the Republic

Mr Marios NEOPTOLEMOU

Senior Officer, Onsite & Non SSM Functions Department, Supervision Division,
Central Bank of Cyprus

Ms Elena PANAYIOTOU

Cyprus Police

CZECH REPUBLIC / RÉPUBLIQUE TCHÈQUE

Mr Matěj BEJDÁK

HEAD OF DELEGATION

Lawyer, Financial Analytical Office

Ms Kristína KRÁL

Senior Ministerial Counsellor, Ministry of Justice

ESTONIA / ESTONIE

Ms Sören MEIUS

HEAD OF DELEGATION

Advisor to the Ministry of Finance

Mr Matis MÄEKER

Head of the FIU

Mr Markko KÜNNAPU

Advisor to the Ministry of Justice, Estonian Financial Supervision Authority

GEORGIA / GÉORGIE

Mr Valerian KHASASHVILI

HEAD OF DELEGATION

Head of Financial Monitoring Service of Georgia

Ms Mariam BEZHUASHVILI

Head of Methodology, International Cooperation and Legal Department
Financial Monitoring Service of Georgia

Ms Tamta KLIBADZE

Head of Secondary Unit of Legal and International Cooperation
Department of the Financial Monitoring Service, FIU of Georgia

Nikoloz CHINKORASHVILI

Deputy Head, International Relations and Legal Department, Office of the Prosecutor General of Georgia

Aleksandre MUKASASHVILI

Deputy Head of the Investigation Division at the Office of the Prosecutor General of Georgia

GERMANY / ALLEMAGNE

Mr Fabian RIEGER

HEAD OF DELEGATION

Senior Policy Advisor

Mr Uwe WIXFORTH

Senior Advisor

HOLY SEE (including the Vatican City State) / SAINT SIEGE (y compris l'Etat de la Cité du Vatican)

Mr Carmelo BARBAGALLO

HEAD OF DELEGATION

President of Supervisory and Financial Information Authority (ASIF)

Dr Federico ANTELLINI RUSSO

Deputy Director, Financial Information Authority, Vatican City State

Msgr Carlos Fernando DIAZ PANIAGUA

Senior Official of the Secretariat of State, Section for Relations with States

Mr Roberto ZANNOTTI
Deputy Promotor of Justice

Mr Fabio VAGNONI
Head of the Economic and Financial Unit, Corps of Gendarmerie

HUNGARY / HONGRIE

Mrs Zsófia PAPP
HEAD OF DELEGATION
Senior Expert, AML/CFT Legislation Unit Department for International Finance, Ministry of Finance

Mr Balázs GARAMVÖLGYI
EVALUATOR FOR POLAND
Prosecutor, Deputy Head of Department, Office of the Prosecutor General of Hungary

Mr Gábor SIMONKA
Head of the Hungarian Financial Intelligence Unit
National Tax and Customs Administration, Central Office

Mr Bertalan VAJDA
Head of AML/CFT Supervision Department
Central Bank of Hungary

ISRAEL / ISRAËL

Mr Elad WIEDER
Head of the International Department
Israel Money Laundering and Terror Financing Prohibition Authority (IMPA)

Ms Karen BAR-SHALOM
International Department, Israel Money Laundering and Terror Financing Prohibition Authority

ITALY / ITALIE

Mr Fabio TERAMO
AML Expert, Treasury Department, Directorate V, Ministry of Economy and Finance,

Mr. Bernasconi VALERIO
Junior Officer - Ministry of Economy and Finance

Mr. Siani MARIANO
AML Expert – FIU

LATVIA / LETTONIE

Ms Ilze ZNOTINA
HEAD OF DELEGATION
Head of FIU Latvia, Financial Intelligence Unit

Ms Dina SPULE
Deputy Director, Ministry of Justice

Mr Kristaps MARKOVSKIS

Director of Compliance Control Department, Financial and Capital Market Commission
Ministry of Finance

LIECHTENSTEIN

Ms Anne-Sophie CONSTANS-LAMPERT

HEAD OF DELEGATION

Senior Legal Advisor of the Prime Minister, Ministry for General Government Affairs and Finance

Ms Bettina KERN

Legal Officer of the Other Financial Intermediaries Division
FMA - Financial Market Authority Liechtenstein

Ms Lisa KINDLE

Ministry for General Government Affairs and Finance

Ms Katrin VIDLER-TSCHABRUN

Strategic Analyst & Senior Legal Advisor, FIU Liechtenstein

LITHUANIA / LITUANIE

Mr Edmundas JANKŪNAS

HEAD OF DELEGATION

Head of Money Laundering Prevention Board of the Financial Crime Investigation Service under
the Ministry of Interior, FIU Lithuania

Ms Andrada BAVEJAN

Senior advisor
of the International Cooperation and Human Rights Policy Group, Ministry of Justice

Ms Reda STANYTE

Senior Specialist of Money Laundering Prevention Unit, Supervision Service,
Bank of Lithuania

MALTA / MALTE

Mr Alfred CAMILLERI

HEAD OF DELEGATION

Chair of the NCC

Dr Helga BUTTIGIEG-DEBONO

DEPUTY HEAD OF DELEGATION

Executive Head of the NCC, National Coordinating Committee on Combating Money Laundering
and Funding of Terrorism, Ministry for Finance

Mr Farrugia KENNETH

Director, Financial Intelligence Analysis Unit

MONACO

M. Michel HUNAULT
CHEF DE LA DÉLÉGATION
Directeur du SICCFIN

Mme Jennifer PALPACUER
Chef de Section

M. Emmanuel BARRIERA
Chargé de Projet

M. Louis DANTY
Chargé de Mission
Service d'Information et de Contrôle sur les Circuits Financiers (SICCFIN) , Ministère d'Etat

MONTENEGRO

Ms Danijela MILICEVIC
Senior Police Advisor
Department for Financial Intelligence Affairs, Police Directorate

Ms Gordana KALEZIC
Director of the Directorate for Supervision in the area of Prevention of Money Laundering and Terrorist Financing and Protection of Financial Services Consumers – Central Bank

Ms Helga DAKIC ACEVSKA
Senior Police Advisor -- Financial Intelligence Unit -Police Directorate Montenegro

NORTH MACEDONIA / MACEDOINE DU NORD

Mr Blazho TRENDAFILOV
HEAD OF DELEGATION
Director, Financial Intelligence Office

Mr Goce TRAJKOVSKI
Senior Advisor, On-site Supervision Department, National Bank

Mr Aleksandar VUJIKJ
Advisor, Financial Intelligence Office

POLAND / POLOGNE

Mrs Elzbieta FRANKOW-JASKIEWICZ
CHAIR OF MONEYVAL / PRESIDENTE DE MONEYVAL
HEAD OF DELEGATION
Department of Financial information, Ministry of Finance

Mr Jacek LAZAROWICZ
Prosecutor, National Prosecutor's Office

Mr Pawel PALUSZYNSKI
Representative of the Polish Financial Supervision Authority (UKNF)

Ms. Anna PAJEWSKA
Polish FIU

Mr Michał SZERMER
Polish FIU

Mr Waldemar RETYK
Polish FIU

Mr Łukasz PAWŁOWSKI
Polish FIU

Mr Jakub KALBARCZYK
Ministry of Justice

Mrs Dorota KRASIŃSKA
Ministry of Foreign Affairs

Mr Piotr BRUDNICKI
Polish FSA.

Mr Marek KAPLITA
Ministry of Finances

REPUBLIC OF MOLDOVA / REPUBLIQUE DE MOLDOVA

Mr Andrian MUNTEANU
HEAD OF DELEGATION
EVALUATOR FOR POLAND
Deputy Director, Office for Prevention and fight against money laundering

Ms Valeria SECAS
Head of Division
Office for Prevention and Fight against Money Laundering

Mr Dumitru OBADA
Chief prosecutor of the analysis, consultation and legislative proposals Division
General Prosecutor's Office

Mr Gheorghe BADIA
Head of the AML/CFT Department, National Bank of Moldova

ROMANIA / ROUMANIE

Mr Constantin Ilie APRODU
HEAD OF DELEGATION
Vice President, National Office for Prevention and Control of Money Laundering – FIU

Mr Nicolae FUIOREA
Head of International Department, National Office for Prevention and Control of Money Laundering – FIU

Mrs Claudia BONTO
General Director, Operative general director, FIU Romania

Mr Marius-Ionut VOIENAG
Prosecutor, Head of Section

Mr Neculai CARLESCU
Prosecutor, Penal Investigation and Forensic Section

Mr Daniel MILODIN
Police chief commissioner, Directorate of Combating organised crime

Mr Sorin Alexandru SORESCU
General Inspector within the National Bank

Mrs Camelia POPA
General Inspector, National Bank of Romania

RUSSIAN FEDERATION / FÉDÉRATION DE RUSSIE

Mr Alexey PETRENKO
VICE-CHAIR OF MONEYVAL / VICE-PRESIDENT
HEAD OF DELEGATION
Head of Department, Rosfinmonitoring

Mr Alexey SAMARIN
Head of Division, Rosfinmonitoring

Ms Elizaveta CHURILINA
EVALUATOR FOR CROATIA

Ms Anna SEMKINA
Consultant

Mr Anton BLINOV
Leading Expert

SAN MARINO / SAINT-MARIN

Mr Nicola MUCCIOLI
CO-CHAIR OF THE WORKING GROUP ON EVALUATIONS
Director of the Financial Intelligence Agency (FIA)

Ms Silvia GASPERONI
Financial Analyst, Financial Intelligence Agency, Sector: Financial Intelligence Unit

SERBIA / SERBIE

Mr Željko RADOVANOVIĆ
HEAD OF DELEGATION
Director, Administration for the Prevention of Money Laundering, Head of Serbian FIU, Ministry of Finance

Mr Nikola NAUMOVSKI
Assistant Minister of Justice

Mr Dejan DEVIĆ
General Manager, Legal Department, National Bank of Serbia

SLOVAK REPUBLIC / REPUBLIQUE SLOVAQUE

Mr František SAILER,
Senior Officer, FIU Slovakia,

Ms Lenka LISKOVA
AML Officer, Ministry of Interior

Mr Martin PETER
Head of Banking Department, Ministry of Finance of the Slovak Republic

Mrs Zuzana STOFOVA
Head of European Affairs and International Relations Unit
Ministry of Justice of the Slovak Republic

Mr Ladislav MAJERNÍK
Head of International Matters Department, General Prosecution of the Slovak Republic

Mrs Sona POPPER TOTOVA
Head of AML Department, National Bank of Slovakia

Mr Daniel LESKOVSKÝ
National Bank of Slovak Republic

SLOVENIA / SLOVÉNIE

Ms Maja CVETKOVSKI
HEAD OF DELEGATION
Head of International Cooperation Service, Office for Money Laundering Prevention, Ministry of Finance of the Republic of Slovenia

Mrs Tanja FRANK ELER
District State Prosecutor

Mr Damjan Žugelj
Director, Office for Money Laundering Prevention

UKRAINE

Mr Igor GAIEVSKYI
HEAD OF DELEGATION
First Deputy Head, The State Financial Monitoring Service of Ukraine

Mr Oleksandr HLUSHCHENKO
Director of Department for Financial Monitoring System Coordination
State Financial Monitoring Service of Ukraine

Mr Vitalii BEREHIVSKYI
Head of Division for Cooperation with Financial Intelligence Units
Department for Financial Investigations of The State Financial Monitoring Service of Ukraine

Mr Andrii OPRYSOK
Head of International Cooperation Division
State Financial Monitoring Service of Ukraine

Mr Oleksii BEREZHNYI
Director AML/CFT Department, National Bank of Ukraine

Ms Iryna PRIAZHENTSEVA
Head of AML Regulation Office of AML/CFT Department, National Bank of Ukraine

Mr Roman HOPTSII
Adviser to the First Deputy, Minister of Finance of Ukraine on a voluntary basis

Mr Vitaly SUDARÍKOV
Head of Department for Interaction with the Financial Sector of Department for Combating Money Laundering, State Tax Service of Ukraine

Mr Vladislav VOÍNOV
Head of Department for One-Time (Special) Voluntary Declaring of Individuals' Assets of Department for Tax Administration, State Tax Service of Ukraine

**UNITED KINGDOM CROWN DEPENDENCIES / DEPENDANCES DE LA COURONNE
BRITANNIQUE**

**UNITED KINGDOM CROWN DEPENDENCY OF GUERNSEY / GUERNESEY DEPENDANCE
DE LA COURONNE BRITANNIQUE**

Mr Richard WALKER
EVALUATOR FOR POLAND
Director of Financial Crime Policy, government of Guernsey

Ms Catherine SWAN
Crown Advocate, Attorney General's chambers, Guernsey

Ms Adrian HALE
Head of FIU, Guernsey

**UNITED KINGDOM CROWN DEPENDENCY OF JERSEY / JERSEY DEPENDANCE DE LA
COURONNE BRITANNIQUE**

Mr George PEARMAN
HEAD OF DELEGATION
Director of Financial Crime Strategy, Department for the Economy, Government of Jersey

Ms Katherine BERRY
EVALUATOR FOR CROATIA

Mr Hamish ARMSTRONG
Chief Adviser, Financial Crime, Jersey Financial Services Commission

Mr Mark COXSHALL
Detective Chief Inspector (on secondment), States of Jersey Police

UNITED KINGDOM CROWN DEPENDENCY OF ISLE OF MAN / ILE DE MAN DEPENDANCE DE LA COURONNE BRITANNIQUE

Mr Paul HECKLES
HEAD OF DELEGATION
AML/CFT Advisor, AML/CFT Policy Office, Cabinet Office, Government Office

BRITISH OVERSEAS TERRITORY OF GIBRALTAR/ TERRITOIRE BRITANNIQUE D'OUTRE-MER GIBRALTAR

Mr David PARODY
National Co-ordinator AML/CFT, HM Government of Gibraltar

Ms Daniella BENAMOR
Head of Financial Crime, Gibraltar Financial Services Commission

Ms Anette PERALES
EVALUATOR FOR CROATIA
Head of AML/CFT Supervision, Gibraltar Financial Services Commission

Council of Europe Observers / Etats observateurs auprès du Conseil de l'Europe

JAPAN / JAPON

Mr Yusuke YATSU
Section Chief, Office for Countering Illicit Financial Flows, International Bureau, Ministry of Finance, Japan

Mr Hikaru IWAKI
Consul (Attorney), Consulate-General of Japan in Strasbourg

MEXICO

Ms Mitzi Alethia PICHARDO ESTRADA
Regulatory and International Affairs Coordinator, Financial Intelligence Unit – Mexico

UNITED STATES OF AMERICA / ETATS-UNIS D'AMERIQUE

Mr Omar BASHIR
HEAD OF DELEGATION

Other members of the FATF / Autres membres du GAFI

FRANCE

Mr Franck OEHLERT
Banque de France

PORTUGAL

Mr Gil GALVAO
HEAD OF DELEGATION
Banco de Portugal

SPAIN / ESPAGNE

Ms Lourdes JIMENEZ RAMOS
Senior Advisor

TURKEY / TURQUIE

Mr Evren SELTÜRK
HEAD OF DELEGATION
Expert, Financial Crimes Investigation Board (MASAK), Ministry of Treasury and Finance

Mr. Bahadır ARSLAN
Deputy Inspector – Counter Terrorism Department, Turkish National Police

United Kingdom

Mr Benedict John DALEY
Policy Adviser, HM Treasury (UK), FATF & International

Mr Robert NORFOLK-WHITTAKER
Head of FATF & International, HM Treasury (UK)

Council of Europe bodies and mechanisms /

Organes et mécanismes suivants du Conseil de l'Europe

**COUNCIL OF EUROPE DEVELOPMENT BANK /
BANQUE DE DEVELOPPEMENT DU CONSEIL DE L'EUROPE**

Ms Katherine DELIKOURA
Chief Compliance Officer
Council of Europe Development Bank

**PARLIAMENTARY ASSEMBLY OF THE COUNCIL OF EUROPE (PACE) /
ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE DU CONSEIL DE L'EUROPE (APCE)**

Mr Titus CORLĂȚEAN

Member of the Committee on Legal Affairs and Human Rights
Senator, Senatul României

**ECONOMIC CRIME AND COOPERATION DIVISION / DIVISION DE LA COOPERATION ET
DE LA LUTTE CONTRE LA CRIMINALITE ECONOMIQUE**

Mr Mustafa FERATI

Mr Evgeni EVGENIEV

Mr Edmond DUNGA

Mr Tomislav SERTIC

International organisations and bodies /

Organisations et organismes internationaux

EUROPEAN COMMISSION / COMMISSION EUROPEENNE

Ms Michela MAGGI

Policy Officer, Financial Crime Unit, Director General for Financial Stability
Financial Services and Capital Markets Union (DG FISMA)
European Commission

FINANCIAL ACTION TASK FORCE (FATF) / GROUPE D'ACTION FINANCIÈRE (GAFI)

Mr Francesco POSITANO

Team Lead at FATF

Mr Giles THOMSON

Director, Ofsi and Economic Crime, Hm Treasury
Head Of Uk Delegation to Fatf and Gncg Co-Chair

Ms Renata TEIXEIRA

Policy Analyst at FATF

Ms Anne-Francoise LEFEVRE

Unit Head at FATF

INTERNATIONAL MONETARY FUND (IMF) / Fonds monétaire international (FMI)

Ms Carolina CLAVER

Senior Financial Sector Expert, Legal Department, International Monetary Fund

Mr Adrian WARDZYNSKI

Counsel, Legal Department, International Monetary Fund

UNITED NATIONS / NATIONS UNIES

Mr Ulrich GARMS
Senior Legal Officer, UN CTED

Mr Andrew BEGG
Legal Officer, UN CTED

WORLD BANK / BANQUE MONDIALE

Ms Laura POP
Senior Financial Sector Specialist, World Bank Group

**EUROPEAN BANK FOR RECONSTRUCTION AND DEVELOPMENT (EBRD)/
BANQUE EUROPEENNE POUR LA RECONSTRUCTION ET LE DEVELOPPEMENT (BERD)**

Mr Luke GRIBBON
Associate Director, Office of the Chief Compliance Officer, European Bank for Reconstruction and Development

Mr Afonso NAZARE
Principal, European Bank for Reconstruction and Development

**GIFCS – GROUP OF INTERNATIONAL FINANCE CENTRE SUPERVISORS/
GSCFI - GROUPE DE SUPERVISEURS DE CENTRES FINANCIERS INTERNATIONAUX**

Ms Fiona CROCKER
Guernsey FSC

**EGMONT GROUP of FINANCIAL INTELLIGENCE UNITS /
GROUPE EGMONT DES CELLULES DE RENSEIGNEMENTS FINANCIERS**

Mr Nedko KRUMOV
ECOFEL Senior Officer
Egmont Group Secretariat

**EURASIAN GROUP ON COMBATING MONEY LAUNDERING AND FINANCING OF
TERRORISM (EAG) / GROUPE EURASIE SUR LA LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT ET
LE FINANCEMENT DU TERRORISME (EAG)**

Mr Sergey TETERUKOV
HEAD OF THE DELEGATION
EAG Executive Secretary

Mr Nazerke ZHAMPEIIS
Administrator, EAG Secretariat

Ms Daria KUDRYASHOVA
EAG Secretariat

Scientific Experts / Experts Scientifiques

Mr John RINGGUTH

Barrister-at-Law (Gray's Inn) former Head of Prosecution Policy
Crown Prosecution Service England and Wales

Ms Lia UMANS

France

Mr Lajos KORONA

Public Prosecutor, Metropolitan Prosecutor's Office, Budapest, Hungary

Mr Andrew STRIJKER

Former Head of the Dutch delegation to FATF –
Financial scientific expert with special responsibility for the EU Directives

Mr Mathiew IAN

United Kingdom

Secretariat of the Council of Europe /

Secrétariat du Conseil de l'Europe

Mr Jan KLEIJSSSEN

Director, Information Society - Action against Crime, Council of Europe
Directorate General of Human Rights and Rule of Law – DGI

Ms Hanne JUNCHER

Head of the Action against Crime Department, Information Society - Action against Crime
Directorate, Directorate General of Human Rights and Rule of Law – DGI
hanne.juncher@coe.int

Mr Igor NEBYVAEV

EXECUTIVE SECRETARY TO MONEYVAL / SECRÉTAIRE EXÉCUTIF DE MONEYVAL

Directorate General of Human Rights and Rule of Law - DGI,
Council of Europe, F – 67075 STRASBOURG Cedex
Tel. +33 3 / Fax +33 3 88 41 30 17 igor.nebyvaev@coe.int

Mr Lado LALICIC, Head of Unit 1 - MONEYVAL

Tel. +33 3 90 21 63 09 lado.lalicic@coe.int

Ms Irina TALIANU, Head of Unit 2 - MONEYVAL

Tel: + 33 3 88 41 32 81; irina.talianu@coe.int

Mr Andrew LE BRUN, Administrator – Evaluations Coordinator, MONEYVAL

Tel: + 33 3 90 21 44 53; andrew.lebrun@coe.int

Ms Stela BUIUC, Administrator, MONEYVAL

Tel: + 33 3 90 21 43 27; stela.buiuc@coe.int

Ms Ana BOSKOVIC, Administrator, MONEYVAL
Tel: + 33 3 9021 53 61; ana.boskovic@coe.int

Mr Dmitry KOSTIN, Administrator, MONEYVAL
Tel: + 33 3 88 41 32 47; dmitry.kostin@coe.int

Ms Laura KRAVALE, Administrator, MONEYVAL
Tel + 33 3 88 41 33 59, laura.kravale@coe.int

Ms Ani MELKONYAN, Administrator, MONEYVAL
Tel: + 33 3 90 21 28 94; ani.melkonyan@coe.int

Ms Veronika METS, Administrator, MONEYVAL
Tel: +33 3 88 41 24.38, veronika.mets@coe.int

Mr Daniil BURDA, Administrator, MONEYVAL
Tel: +33 3 90 21 58 73; daniil.burda@coe.int

Ms Ariane SCHNEIDER, Programme Assistant, MONEYVAL
Tel : + 3 3 90 21 54 08 ; ariane.schneider@coe.int

Ms Lorena UNGUREANU, Programme Assistant, MONEYVAL
Tel: + 33 3 03 90 41 52 31; lorena.ungureanu@coe.int

Ms Irma DZANKOVIC-ARSLAN, Administrative Assistant, MONEYVAL
Tel: +33 3 88 41 37 33, irma.dzankovic-arслан@coe.int

Mr Hasan DOYDUK, Administrative Assistant, MONEYVAL
Tel. + 33 3 90 21 53 08, hasan.doyduk@coe.int

Ms Narmin MURADOVA, Administrative Assistant, MONEYVAL
Tel. +33 3 90 21 51 79, narmin,muradova@coe.int

Mrs Danielida WEBER, Administrative Assistant, MONEYVAL
Tel. +33 3 90 21 46 66, danielida.weber@coe.int

Interpreters / Interprètes

Isabelle MARCHINI
Barbara GRUT
Pascale MICHLIN